

La section sur la situation des minorités renvoie aux conflits non résolus entre certaines des 135 minorités ethniques du pays et les autorités centrales, qui donnent lieu à des insurrections dans plusieurs régions. Dans le cadre de ces conflits, le Rapporteur spécial a continué de recevoir des rapports détaillés sur des violations des droits de l'homme commises par des membres des forces armées (Tatmadaw), notamment : des violences sexuelles contre les femmes, y compris le viol, par des membres de la hiérarchie tatmadaw; des réinstallations forcées, sans indemnité ni aide, dans d'autres villes et villages ou dans des camps où les gens sont essentiellement détenus; la conscription forcée de civils pour effectuer du travail obligatoire pour les autorités militaires, en particulier le recrutement forcé de porteurs; et des attaques contre des camps de réfugiés le long de la frontière avec la Thaïlande par des troupes qui seraient soutenues par le Tatmadaw.

Dans ses conclusions, le Rapporteur spécial indique que la structure du pouvoir sous le régime militaire reste autocratique, ne répondant qu'à lui-même et reposant sur la négation et la répression de la plupart des droits fondamentaux. Le Rapporteur spécial réitère les recommandations du rapport de 1998 de la Commission des droits de l'homme et recommande également ce qui suit :

- ♦ une enquête indépendante devrait être menée sur les circonstances du décès de M. Nichols survenu en juin 1996, et celui de U Thein (LND), en février 1998, lors de sa détention à la prison de Insein; des poursuites devraient être intentées contre les personnes pouvant être tenues responsables de leur décès ou mauvais traitements;
- ♦ les autorités gouvernementales devraient prendre les mesures voulues pour mettre un terme, une fois pour toutes, au travail forcé et à la pratique des porteurs et pour respecter pleinement leurs obligations en vertu de la Convention n° 29 de l'OIT;
- ♦ le gouvernement devrait, dans les plus brefs délais, appliquer les recommandations de la Commission d'enquête de l'OIT sur le travail forcé.

Rapport du Secrétaire général

Le rapport du Secrétaire général (A/53/657) a été préparé en réponse à la résolution de l'Assemblée générale 52/137 et rend compte d'une « mission de bons offices » et des efforts de l'envoyé spécial du Secrétaire général pour résoudre les problèmes politiques qui entravent l'instauration d'un régime démocratique en Birmanie. Le rapport indique que dans le contexte des événements de juillet 1998 qui se sont déroulés en Birmanie, le Secrétaire général a demandé que le gouvernement reçoive la visite d'un émissaire spécial, Tan Sri Razali Ismail (Président de la 51^e Assemblée générale) afin de discuter de questions d'intérêt commun. Le gouvernement a répondu que le moment n'était pas propice à cette visite et a également refusé une deuxième requête pour la visite d'un émissaire spécial. L'envoyé spécial s'est finalement rendu en Birmanie en octobre 1998.

Les discussions avec le gouvernement ont porté essentiellement sur les progrès réalisés pour restaurer la démocratie, compte tenu des résultats des élections de 1990; l'ouverture d'un dialogue de fond avec les partis politiques, en particulier avec la LND et Aung San Suu Kyi, et avec les représentants des ethnies nationales; les restrictions apportées au fonctionnement de la LND et d'autres partis politiques; et la situation des droits de l'homme. Il a également été question de la nécessité d'une visite du Rapporteur spécial de la Commission dans le pays. On a encouragé le gouvernement à entamer un véritable dialogue avec la LND et à faire en sorte que le dialogue entre le gouvernement et les ethnies nationales soit plus intense et transparent. Le rapport fait référence au fait que le mandat est celui d'une mission de bons offices distincte qui ne comprend pas de rapport détaillé sur la situation réelle des droits de l'homme. En ce sens, la mission de bons offices ne doit pas être considérée comme un moyen de remplacer le travail du Rapporteur spécial.

En réponse aux efforts déployés par le Rapporteur spécial, le gouvernement a déclaré qu'il continuerait de progresser « de façon systématique vers l'objectif d'un État pacifique, prospère, moderne et développé fondé sur un système démocratique multipartite et une économie de marché ». Pour ce qui est du dialogue avec les partis politiques, et la LND en particulier, le gouvernement a déclaré que l'approche négative de la LND, et de Aung San Suu Kyi en particulier, faisait en sorte qu'il était difficile d'établir des contacts avec ce parti.

Sur d'autres points, le gouvernement a déclaré qu'en ce qui a trait à la liberté des partis politiques, la démocratisation et les progrès vers le développement ne pourraient se produire que lorsque la paix et la prospérité régneraient dans le pays; les restrictions apportées à la liberté de circulation de Aung San Suu Kyi procédaient du souci d'assurer sa sécurité; en ce qui concerne les ethnies nationales, la Constitution en cours de rédaction accorderait d'importants pouvoirs aux États, aux divisions et aux régions et zones autonomes et rendrait compte de leurs points de vue; et le Rapporteur spécial de la Commission serait invité à une date opportune.

Les points soulevés par la LND étaient notamment les suivants : la détérioration générale de la situation dans le pays; la persistance du harcèlement généralisé de ses membres et de ses partisans, y compris des démissions forcées du parti, des arrestations arbitraires, la torture, la suppression de la liberté d'expression et d'association et de graves restrictions imposées sur les déplacements et sur d'autres activités politiques normales; le refus d'accorder à la population le droit à l'éducation et au développement économique; la persistance des réinstallations et du travail forcé à grand échelle, en particulier dans les régions où vivent des minorités ethniques; et le fait que la demande de convocation du Parlement en juin 1998 ne se voulait pas une confrontation ni une tentative de prendre le pouvoir, mais plutôt une tentative d'accélérer l'ouverture d'un dialogue de fond avec le gouvernement.